

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2008

Conseillers absents :

Sylvie PEQUIGNOT excusée a donné pouvoir à Pierre LAB

Véronique GIAMBAGLI excusée a donné pouvoir à Linda MARCHAL

Didier FRICHER excusé a donné pouvoir à Alain HUGUENIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et

1. demande si le compte-rendu de la séance du 10 octobre 2008 appelle à commentaires. Ce compte-rendu est accepté à l'unanimité.

3. nomme Mme JEAN secrétaire pour cette réunion

Délibérations

1- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GROUPE POUR ASSURANCE DU PERSONNEL

Le centre de gestion de la fonction territoriale propose de nouveaux contrats pour rembourser les salaires en intégralité et 40 % de charges sociales en cas de maladie du personnel.

Les contrats sont proposés par AVENTIS avec les mêmes garanties que nos anciens contrats. Les taux de cotisation ont baissé avec maintien du taux pendant 3 ans

Différents contrats sont proposés :

- Tous risques sans maladie ordinaire, décès, accident du travail : l'ancien taux était de 6.15 % de la masse salariale brute alors que le nouveau taux est de 4.40 %
- Tous risques avec maladie ordinaire, longue maladie, maternité, adoption, congés paternité avec une franchise de 15 j : l'ancien taux était de 7.45 % de la masse salariale brute alors que le nouveau taux est de 5,10 %
- Tous risques avec maladie ordinaire, longue maladie, maternité, adoption, congés paternité avec une franchise de 10 j : l'ancien taux était de 7.70 % de la masse salariale alors que le nouveau est de 5.20 %

La formule tous risques avec franchise de 10 jours au taux de 5.20 % est adoptée à l'unanimité par le conseil

- IRCANTEC : tous risques + maladie ordinaire + maternité + adoption + congés paternité avec une franchise de 10 jours : 1.45 % de la masse salariale alors que le nouveau taux est de 1.05 %

Le nouveau contrat sera mis en place le 1^{er} janvier 2009

2- MARCHE DU TRANSPORT

La CAB propose de renouveler le contrat qui arrive à échéance le 31.12.2008 dont les tarifs sont préférentiels pour le transport des enfants de l'Ecole à la piscine et à la patinoire

En 2008 , les coûts du voyage avec les transports « KUNEGEL » ont été les suivants :

- transport piscine PANNOUX : 75 € par voyage
- transport patinoire : 70 € par voyage

Les tarifs sont intéressants, Monsieur BOULAT propose de demander à BELFORT si d'autres destinations de voyage à coût réduit sont possibles.

La convention est adoptée à l'unanimité pour une durée de 3 ans

3 – RENOUVELLEMENT CONTRAT AVENIR DE 26 H

Le contrat de Monsieur WISSANG arrive à échéance le 17 décembre 2008. Un contrat avenir pour une durée de 6 mois lui a été proposé. Le contrat Avenir est un contrat de 26 h pour les personnes en grande difficulté. Par l'intermédiaire des services de l'ANPE, un bilan de compétence sera effectué afin que Monsieur WISSANG puisse suivre des formations adaptées.

M. WISSANG a accepté cette proposition .

Adoptée à l'unanimité avec une abstention de Monsieur POMODORO

4 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX 2009

Les travaux suivants vont faire l'objet de demande de subventions :

- AMENAGEMENT DU CONTOURNEMENT DE L'EGLISE afin d'améliorer la circulation aux abords de l'école ,
- AMENAGEMENT DE LA SALLE INFORMATIQUE au Centre Culturel (installation électrique + matériel)
- AMENAGEMENT DE LA COUR DE LA MATERNELLE

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec une abstention de Monsieur BOULAT

5- LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur TAVERNIER a cessé son activité. Son épouse désire reconduire le bail arrivé à échéance au 30 juin 2008. Le coût de location est calculé suivant la catégorie du terrain. Les terrains sont proposés en catégorie C à 81 € / l'an l'hectare.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Le bail de la parcelle de 29 ares située le long du cimetière exploitée par M. JEANNOT arrive à expiration le 30/11/2008. Le bail sera proposé en catégorie B soit 97 € / l'an l'hectare

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

6- TARIFS DE LA PUBLICITE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

	ANCIEN TARIF ANNUEL	NOUVEAU TARIF A LA PARUTION
1/8 de page	70	40
¼ de page	100	60
½ page	200	110
1 page	-	200

Cette proposition est adoptée à l'unanimité à partir de la prochaine parution

7 – PROGRAMME DE COUPE

L'état d'assiette par l'ONF pour l'année 2009 porte sur les parcelles 19 , 20 et 11 R 2

Les coupes seront vendues sur pied.

Le prix du bois de chauffage à façonner par les affouagistes est fixé à 7.70 € le stère .

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

La date de la commission des finances sera transmise ultérieurement

Les emprunts qui ont été effectués sur la commune sont à taux fixe

La commune recherche un adjoint administratif par l'intermédiaire du centre de gestion

Peut-on communiquer le nombre d'enfant participant à la cantine ?

Il est impossible de différencier le prix du repas et de la garderie sur les factures . Le prix du repas payé par la commune au prestataire est de 3.46 €

La balayeuse n'est plus passée régulièrement dans le village par manque de personnel (maladie).

La Mairie est –elle prête à soutenir la création du site médian ? Le conseil est prêt à apporter son soutien si le besoin en était pour la création du site médian Belfort-Montbéliard

L'entretien des ruisseaux incombe aux propriétaires au droit de leurs propriétés.

Le problème de scellement sur le rétrécissement du stratégique a été signalé à la Société COLAS .